

Petit coup d'inflation avant les vacances.

Tout augmente, sauf les salaires, et ce n'est pas nouveau : depuis 2017, le salaire national de base (SNB) n'a évolué que de 1,2% pour une inflation supérieure à 7%. Celles et ceux qui n'ont pas eu la chance d'obtenir une augmentation individuelle subissent donc une perte sèche de leur pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas de fariboles, de pessimisme ou je ne sais quel concept qu'on nous sert chaque fois que l'on veut ignorer un problème, mais c'est mathématique : Depuis des années, les Français perdent du pouvoir d'achat et les salariés Michelin ne font pas exception.

N'oublions pas, d'ailleurs, que pour la branche du caoutchouc, Michelin le milliardaire tire les salaires vers le bas, bien plus que d'autres de plus petite taille. Oui, c'est surprenant d'apprendre, lors de discussions de branche, que nous sommes à la traîne pour les salaires alors que nous générons des bénéfices plus que confortables et que nous savons bien distribuer notre richesse aux actionnaires.

En cette année où l'inflation galope, nous espérons bien obtenir un « plus » sur nos salaires: La direction a refusé, la vague promesse de renégociation se transforme en un vague projet unilatéral de « rattrapage ». On nous jettera des miettes en juillet et que le bon peuple s'amuse. Communiquer sur la préservation des salariés les plus fragiles ne suffit pas à masquer la réalité : 2% de rien ne fait toujours pas grand-chose, surtout lorsqu'on sait que certains salariés ont touché, uniquement en primes, la valeur de trois salaires d'un ouvrier. **C'est indécent, scandaleux !!**

Tout cela, bien évidemment, la CGT l'a dénoncé dans les instances, dans les médias. Rien n'y fait : Michelin est intraitable, il continue à fabriquer des travailleurs pauvres pour vendre des pneus de luxe aux riches.

La CGT est inquiète pour les salariés, pour leur capacité à subvenir à leurs besoins, à investir dans un logement avec une inflation de 5% contre des augmentations de 2%. Certains d'entre nous ont moins de 1500 euros après 20 ou 25 ans d'ancienneté. La situation est si honteuse que les salariés d'autres groupes ne nous croient pas sans voir nos fiches de paie.

Les vacances approchent, nous allons tous essayer d'en profiter avant la rentrée qui ne s'annonce pas réjouissante du côté gouvernemental: la réforme des retraites, que tous les syndicats condamnent, risque de porter un mauvais coup à nos anciens et à notre avenir.

Une fois encore, la force des syndicats réside dans la volonté des salariés à ne pas se laisser faire. Nous devons toutes et tous être acteurs de notre avenir, nous en avons les moyens si nous sommes nombreux et unis.

Le syndicat CGT-Michelin vous souhaite de très belles vacances.

José Arrieta
Délégué syndical central adjoint.

Dans ce numéro ...

Page 1:

- ▶ Edito

Page 2:

- ▶ Accord « santé au travail »: I y a loin de la coupe aux lèvres
- ▶ L'arrêt maladie reste un droit

Page 3:

- ▶ Lettre de la CGT Michelin à la direction

Page 4:

- ▶ Actualités de votre CSE

Page 5:

- ▶ Sanctions à deux vitesses
- ▶ Poitiers: Silence! On ferme...

Page 6:

- ▶ Un peu d'histoire

Agenda

- ⇒ **28 juin:** Commission économique des projets
- ⇒ **21 juin:** Assemblée générale de la mutuelle
- ⇒ **23 juin:** Officielle CSE
- ⇒ **30 juin:** Comité Groupe France
- ⇒ **06 juillet:** Officielle CSEC



Accord « Santé au travail » : il y a loin de la coupe aux lèvres !

L'enfer est pavé de bonnes intentions, nous dit-on : l'entreprise vient encore de le démontrer par ses propositions d'accord sur la santé au travail.

Si les objectifs sont louables, ils n'ont rien d'extraordinaire puisque « préserver la santé physique et mentale des salariés » n'est qu'une obligation légale de l'employeur et « permettre le maintien dans l'emploi le plus longtemps possible » devrait couler de source.

Si quelques améliorations dans la prévention des risques psycho-sociaux sont à noter, les démarches engagées relèvent globalement de la responsabilisation des salariés. En gros : « tu as eu un accident, c'est de ta faute ». C'est ce que l'on croit comprendre quand on nous dit d'un air accusateur que 90% des accidents sont dus au comportement, et qu'on n'hésite pas à licencier les contrevenants aux sacro-saintes règles cardinales.

Par contre, pour ce qui est de l'amélioration des postes, en termes d'exposition aux risques, on poursuit vaguement les actions en cours: Mais on devra toujours tenir la rampe pour monter et descendre les escaliers, et les ¾ salariés en inaptitude sont toujours licenciés car on ne propose quasiment jamais d'améliorer leurs conditions de travail, ou de les former vers d'autres activités.

L'essentiel repose donc sur ce que Michelin appelle la « culture sécurité », c'est-à-dire : suivez les règles, au besoin, signalez les manquements, sinon gare à votre emploi.

Vous comprendrez que la CGT ne peut pas signer un accord qui, encore une fois, passe à côté de l'essentiel en culpabilisant les salariés et améliore bien peu leur sécurité.



L'ARRET MALADIE RESTE UN DROIT

La CGT souhaite rappeler que lors d'un arrêt de travail, le salarié touche une indemnité journalière versée par la Sécurité Sociale. Il doit donc s'abstenir de toute activité non autorisée (Article L323-6 du Code de la Sécurité Sociale). Ainsi, un manager ne peut nullement solliciter un équipier en arrêt de travail en cas de surcharge sur son service. Cette obligation peut sembler logique. Pourtant des pressions peuvent parfois exister au sein de l'entreprise. Avec l'extension du télétravail, la frontière entre vie privée et vie professionnelle s'est effacée. Même porteur du virus du COVID 19, certains salariés asymptomatiques ont pu continuer leur activité professionnelle. Ces situations ont ainsi pu créer une confusion dans les esprits. Mais n'oublions pas que tout salarié peut être arrêté par le médecin si celui-ci considère que la personne est incapable physiquement de remplir sa mission ou qu'il y a un danger pour sa santé.

Le télétravail ne peut en aucun cas être une solution pour poursuivre son activité professionnelle en cas de maladie.

Lettre de la CGT-Michelin à la direction

Clermont-Ferrand, le 13/05/2022

Mme Balmay,

La hausse des prix atteint plus de 5% sur un an. L'augmentation générale de 2% est largement dépassée et l'augmentation individuelle ne peut compenser cette évolution.

Le pouvoir d'achat est en baisse. Si les différentes primes octroyées, l'intéressement (en baisse) donnent une bouffée d'oxygène, sur le long terme, la situation redevient vite compliquée pour de nombreux salariés.

Il y a donc urgence d'augmenter les salaires par des augmentations générales pour l'ensemble du personnel toutes catégories confondues.

Rappel de nos demandes :

- Pas de salaire inférieur à 2000 euros nets (2500 brut)
- Pour les agents, pas de taux horaires en dessous de 15 € de l'heure
- Des augmentations générales de salaires égales au minimum à l'inflation pour toutes les catégories de personnel.
- Revalorisation de la prime de transport étendue à l'ensemble du personnel quel que soit le moyen de transport
- Prime d'ancienneté portée à 20 ans

Comme vous avez proposé lors des NAO de janvier de se revoir si l'inflation était galopante, nous vous demandons de prévoir des dates de négociation dans les prochains jours.

Pour la CGT,

Michel Chevalier

Délégué syndical central

Jean-Paul Cognet

Secrétaire général



NOUS APPRENONS, AU COURS DE LA RÉDACTION DE CE JOURNAL, QUE MICHELIN A DÉCIDÉ DE FAIRE DE NOUVELLES PROPOSITIONS DANS LES JOURS QUI VIENNENT. SI NOUS REGRETTONS, UNE FOIS DE PLUS, QU'IL NE S'AGISSE PAS LÀ DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS QUE LA VOIX DE LA CGT SOIT ENFIN ENTENDUE !



ACTUALITES DE VOTRE CSE:



Votre CSE vous propose son KUSTOM FEST, un évènement autour des tatouages, barbers, motos, concerts rock

Le must du



Des salaires avant tout!

La direction de Michelin a largement communiqué au sujet de la nouvelle formule du Bib'Action. Est-ce pour mieux faire oublier la faiblesse des augmentations salariales des dernières années ? Pour rappel, ce plan sera proposé aux salariés chaque année. Sous prétexte d'en faciliter l'accès, le montant de l'action est divisé par 4: Oui, c'est moins cher à l'achat. Cependant, le salarié sera perdant: Avec ce nouveau plan, l'achat de 4 actions à 25 euros, auquel on ajoute l'abondement de l'entreprise, confèrera à l'acquéreur un portefeuille de 200 euros... Autant dire, une misère qui restera cependant un luxe pour les plus fragiles d'entre nous qui ne pourront pas se l'offrir... comme la plupart des opérations financièrement « charitables » de l'entreprise.

Avec ce Bib'action, Michelin entretient l'illusion que les salariés seraient au même niveau que les gros actionnaires, qu'ils possèdent une partie de l'entreprise, alors que le nombre d'actions qui leur est accessible est minime et qu'ils n'ont aucun pouvoir de décision sur les choix stratégiques de l'entreprise.

A la CGT, nous nous battons pour un salaire décent pour tous et un véritable pouvoir décisionnaire des salariés dans l'entreprise, un revenu mensuel stable, qui ne connaît pas de variations boursières, et contribue à notre protection à travers les cotisations. sociales.

Sanctions à deux vitesses !!!

Depuis plusieurs mois, une icône « ligne éthique » apparaît au premier plan sur le bureau de nos ordinateurs. Si, à sa création, une belle présentation nous avait été faite en réunion de CSE, le bilan, et surtout, les plans d'actions nous sont totalement inconnus. Pourtant, nombreux sont les salariés qui ont franchi le pas et ont composé le numéro.

Malgré les suites données, de nombreux collègues sont encore victimes de harcèlement, de discrimination, de manque de respect et de bien d'autres sévices.

Comment pourrait-il en être autrement ? Les agresseurs, les tortionnaires, sont-ils inquiétés ?

NON, NON et NON !!!

Un chef d'équipe, connu depuis des années pour de tels actes, preuves et témoignages à la clé, continue bien tranquillement à faire son bonhomme de chemin au sein de l'entreprise. Il a traversé sereinement divers services, de Chantemerle à Ladoux, en passant par la Combaude, et sévit encore... Pour sûr qu'il doit avoir un bon parrain !



Qu'en est-il des harceleurs de la jeune pilote de Michelin Air Service ? Ont-ils été sanctionnés ? Sûrement pas, on ne touche pas aux intouchables... pourtant, l'entreprise a été justement condamnée au tribunal.

Qu'en est-il de certains hauts responsables du commerce et du recrutement qui utilisaient leurs pouvoirs pour tenter d'arriver à leurs fins ?

Qu'en est-il des responsables qui discriminent de nombreux salariés dans l'entreprise, les privant ainsi de toute évolution de carrière et salariale ?

Qu'en est-il de cette ancienne responsable de CAP90 qui a, elle aussi, fait condamner l'entreprise pour harcèlement ? Elle continue de gérer sa carrière bien tranquillement...

Dans l'entreprise, les sanctions sont à deux vitesses : aucun écart n'est toléré pour le petit personnel. A la moindre incartade, le couperet tombe : blâmes, mises à pied et licenciements sont immédiatement appliqués.

Par contre, certains bourreaux ont « éthiquement » de beaux jours devant eux !



POITIERS : Silence ! On ferme...

Les salariés du site de Poitiers et les organisations syndicales ont été informés, mi-Mai du transfert de l'activité « montage » vers le site de Bourges. Aucune information, aucune annonce n'ont été faites à l'ensemble des salariés de l'entreprise, encore moins au public : il ne fallait pas perturber l'assemblée générale des actionnaires qui se déroulait quelques jours plus tard.

Effectivement, il est plus facile de donner 800 millions d'euros aux actionnaires que de maintenir un site qui ne coûte qu'un million par an.

Pour la CGT, Il s'agit bien d'une fermeture de site déguisée en transfert d'activité, la sémantique arrange bien les choses : nous gardons en mémoire la fermeture de la fabrication PL sur le même site, celle de joué-les-Tours, ou celle de la Roche sur Yon pour des motifs toujours tendancieux.

Malheureusement, plusieurs salariés ont déjà vécu certaines de ces fermetures, avec tous les chamboulements dans leur vie professionnelle et familiale. Il va falloir recommencer à déménager, chercher du travail pour le conjoint, des écoles, des transports pour les enfants.... Les aides promises par l'entreprise ne changent rien à l'affaire : la destruction morale et psychique ne se chiffre pas. C'est ce que le CSE a compris de l'intervention de salariés de RYO qui ont confirmé l'état de détresse et le sentiment d'abandon qu'ils ressentent encore deux ans après la fermeture de leur site.

La CGT a affirmé à l'entreprise qu'elle placera le sort de ces salariés au cœur des débats.

Un peu d'histoire:

1944 : Une nouvelle vision de la société avec le Conseil National de la Résistance

Si le débarquement du 6 juin 1944 marque la fin prévisible de la seconde guerre mondiale, dans les mois et les années qui suivent s'écriront quelques pages des plus importantes de l'histoire sociale du pays.

En effet, par l'action du gouvernement provisoire et du Conseil national de la Résistance, dont la **CGT** est membre fondatrice, la France verra naître une reconnaissance nouvelle pour les femmes : Avec le droit de vote, celles-ci peuvent enfin jouer un rôle de citoyennes à part entière, même si elles restent, dans de trop nombreux domaines, subordonnées à leurs maris.

Les entreprises convaincues de collaboration avec l'ennemi vont être nationalisées, gérées par l'Etat et ce, jusque dans les années 1980/90, comme ce fut le cas de Renault, entre autres. D'autres nationalisations comme celle de la SNCF, accusée d'avoir fait plus que ce que demandaient les allemands dans le traitement des déportés, ou la création de EDF/GDF, permettront la naissance d'un grand service public, l'émancipation et le développement économique de la société avec, pour finalité, un même service au même tarif pour tous les citoyens. On en est loin aujourd'hui !

Nous ne pouvons pas poursuivre cette rubrique sans mentionner un progrès sans précédent, qui a amélioré la vie de tous les citoyens : le régime général de la sécurité sociale. En effet, c'est bien au nom du principe « on paye selon ses moyens et on se soigne selon ses besoins » que la santé de millions de gens a pu être améliorée, que l'espérance de vie a considérablement augmenté dans notre pays.

La **CGT** est fière d'avoir largement contribué à élaborer et écrire ce programme dont nous profitons tous encore aujourd'hui, malgré les nombreuses entreprises de démolitions que nous rappellent les innombrables manifestations qui visent à préserver le fonctionnement collectif de la « Chose Publique ».

Ambroise Croizat, fondateur de la sécurité sociale disait : « Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès »...

C'est bien ce souci de justice et de progrès social qui anime les luttes de la **CGT**, encore aujourd'hui.

LE CHIFFRE DU MOIS :

5,4 %

C'est le taux d'inflation annoncé par l'INSEE en juin 2022. L'entreprise, elle, parle d'inflation « hors tabac »...

A quand l'inflation hors alcool, hors matières grasses, hors cholestérol, sans sucres ajoutés ?



Pour joindre le syndicat CGT Michelin:

04 73 36 07 71

cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean-Paul Cognet :	06.08.90.57.60
Romain Baciak :	06.47.76.40.32
Laurence Schlienger :	07.63.33.16.76
Michel Chevalier :	06.88.47.25.00
Hervé Charnet :	06.80.44.60.22
Dominique Leclair:	06.80.18.75.13
José Arrieta :	07.86.56.46.55
Eric Gouttebaron:	06.31.34.88.63
Gérald Lobo:	06.67..69.56.55

Rejoignez-nous ici:

www.cgtmichelin.fr



Bulletin d'Adhésion

Nom –Prénom

Adresse

Code Postal—Ville

Atelier—Usine

@: ☎ :